

3 AQ 290

LUNEL 30,

Septembre 1817.

M

*Il est un terme, dans la vie, où l'homme ne doit ambitionner que le repos, et ne s'occuper que du bonheur de ses enfans; ce terme est arrivé pour moi, et c'est ce qui me détermine à vous annoncer que je cesse dès aujourd'hui les affaires, et que j'en remets la suite à mes deux fils aînés, à MM. GAUTIER, SERVEL et Benoît DUQUAIRE, mes gendres, et à M. BAUMES, mon parent, tous ces derniers mes anciens associés, et déjà avantageusement connus de vous. C'est sous mes auspices, dans mes propres comptoirs, aidés de mes conseils et de tous mes moyens, qu'ils forment leur nouvelle Maison, sous la raison de ROUET et COMP.<sup>e</sup>*

*Ne me réservant, dès à présent, que ma liquidation, ce seront eux qui exécuteront les ordres que vous pourriez encore m'adresser; ils succèdent d'ailleurs à tous les avantages que mes amis trouvaient chez moi, c'est-à-dire, à ma Maison de Lunel, si bien posée pour les expéditions par terre et par le Rhône; à celle de Cette, qui continuera de faciliter les expéditions maritimes; et à celle de Beziers, pour celles à diriger sur Bordeaux.*

*La confiance que vous avez daigné m'accorder, me donne celle que vous la continuerez à mes successeurs, qui sont d'autres moi-même; ils ont tous les moyens, j'ose vous l'assurer, de la mériter, soit par leurs principes et leur moralité, soit par leurs ressources personnelles; et quelque opération que vous veuillez leur confier, ils la rempliront à votre satisfaction.*

*Il me reste celle de vous offrir, M* *l'assurance*  
*de ma plus vive reconnaissance, et de mes sentimens les plus distingués.*

*Voilà*